VILLE DE QUÉBEC

Service de police

LISTE DES BIENS VOLÉS

Adresses de correspondance (arrondissements)

- ☐ **La Cité–Limoilou** 275, rue de la Maréchaussée Québec (Québec) G1K 2L3
- ☐ **Des Rivières, La Haute-Saint-Charles** 2780, rue de la Faune Québec (Québec) G3E 2A8
- ☐ **Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge** 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6
- ☐ **Charlesbourg, Beauport** 4280, rue d'Orsainville Québec (Québec) G1G 1R9

QUE	Année	Mois	Jour	N° événement

Année	N° carte d'appel

Je, soussigné(e), déclare avoir été victime du vol des effets inscrits sur cette liste	Signature

Victime (Nom, prénom ou raison sociale)

Adresse

Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (bureau)	N° de poste

Bijoux

Qté	Effet	Pour monsieur (M) ou pour dame (D)	Composition (or, argent, nbre de carats, etc.)	Description (forme, pierre, N° de série, marque, dimension, nbre de pierres, disposition, particularité, inscription, etc.)	Valeur lors de l'achat	Réservé au service: Catégorie	GIP	CRPQ

Autres biens

Qté	Effet	Marque	Numéro de modèle	Numéro de série	Description détaillée (dimension, couleur, inscription, etc.)	Particularités	Valeur lors de l'achat	Réservé au service: Catégorie	GIP	CRPQ

Code criminel du Canada

Art. 140 Commet un **méfait public** quiconque, avec l'intention de tromper, amène un agent de la paix à commencer ou à continuer une enquête en rapportant qu'une infraction a été commise quand elle ne l'a pas été.

Art. 380 Commet une **fraude** quiconque, par supercherie, mensonge ou autre moyen dolosif, constituant ou non un faux-semblant au sens de la présente loi, frustre le public ou toute personne, déterminée ou non, de quelque bien, argent ou valeur.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements fournis ci-haut sont véridiques et exacts.

Signature de la victime		**Date**	Année	Mois	Jour

Feuille
de

3200-359 (09-11)

Copie blanche : Service de police — copie jaune : Victime